



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 13 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 MARS deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Monsieur Alexandre MARTIN (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO).

Secrétaire de séance : Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 24/38 – URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**LOCAUX SIS 2 AVENUE DE VERDUN DONNES A BAIL A
REHABILITATION A HABITAT ET HUMANISME : DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING SITUE SUR LA PARCELLE
CADASTREE SECTION AK n° 591**

Publié le : 14 mars 2024
Transmis en Préfecture le : 14 mars 2024
Exécutoire le : 14 mars 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 18 janvier 2023, le conseil municipal a approuvé le principe de l'établissement d'un bail à réhabilitation en faveur d'Habitat et Humanisme sur une partie du bâtiment situé 2 avenue de Verdun, ainsi que des places de stationnement extérieures, l'ensemble du tènement cadastré section AK numéro 591, en vue de la création de logements destinés à des femmes victimes de violences.

La réalisation de cette opération nécessitant au préalable la mise en œuvre d'une procédure de déclassement pour la parcelle AK numéro 591, du fait de son utilisation, pour l'espace extérieur, comme parking public provisoire et faisait donc partie du domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal a également approuvé le principe du déclassement du parking situé sur la parcelle AK n°591, et a décidé du lancement de la procédure afférente lors de sa séance du 18 janvier 2023.

Le parking situé 2 avenue de Verdun n'est plus affecté à l'usage direct du public depuis le 19 février 2024. De ce fait, le parking est désaffecté et il convient à présent de se prononcer sur le déclassement définitif de ce bien.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Constate** la désaffectation de l'espace extérieur (ex-parking),
- **Prononce** le déclassement du domaine public immobilier du parking situé sur la parcelle AK n° 591 sise 2 avenue de Verdun.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Anais VIDAL

